



Bruxelles, le 18 mai 2011

Procès-Verbal de la réunion n°14 du Conseil d'Administration du 16 mai 2011

Présents : Mme, D. Sonveaux, Mrs JP. Delchef (Président), M. Collard (Trésorier général), A. Geurten, A. Kaison, J. Monsieur, J. Nivarlet, J. Ringlet Vice-président), B. Scherpereel, L. Lopez (Secrétaire général)

Excusés : F. Charneux (raisons familiales), D. Doyen (raisons familiales)

La réunion se déroule à Jambes et débute à 18h00

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 mai 2011

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le PV de la réunion du 10 mai qui sera publié sur le site le 20 mai 2011.

2. Suivi des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 18 avril 2011

2.1. Remerciements d'Ethias

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du courrier du président adressé à la secrétaire-générale d'Ethias lui annonçant la participation de l'AWBB à l'action « merci aux volontaires » et le courriel reçu d'Ethias qui nous remercie pour notre participation

3. Exercices des compétences administratives du conseil d'administration

3.1. Bilan de l'assemblée provinciale de Liège du 13 mai 2011

Les membres du CDA présents à l'assemblée provinciale regrettent vivement le climat dans lequel l'assemblée provinciale s'est tenue. Ils ont pris connaissance de la création d'une entente de clubs liégeois qui souhaitent faire part d'un certain nombre de propositions de modification de fonctionnement des instances provinciales.

Le conseil d'administration rappelle que les structures démocratiques de l'AWBB permettent à tout club de faire valoir son point de vue et que le dialogue souhaité par certains clubs de la province de Liège y a sa place. Ainsi une participation aux réunions décentralisées organisées par le comité provincial constitue un lieu de rencontre utile.

En ce qui concerne les votes, le CDA estime que les dispositions de la partie administrative du Règlement d'ordre intérieur se doivent d'être appliquées

Enfin, le CDA a reçu un mail du CP Liège relatif aux élections dans la province et demandant l'application du PA41 du ROI. Des documents qui justifient cette demande seront transmis prochainement.

3.2. Application du PA 74bis Liège

Les membres du CDA ont pris connaissance du résultat des votes émis par l'assemblée et approuvent la re-nomination de Léon SCHINS au sein du CP Liège et le mandatent pour 5 ans.

3.3. Bilan de l'assemblée provinciale du Hainaut du 14 mai 2011

L'assemblée provinciale s'est déroulée dans une ambiance sereine. Aucun problème particulier rencontré.

3.4. Application du PA 74bis Hainaut

Les membres du CDA ont pris connaissance du résultat des votes émis par l'assemblée et approuvent la re-nomination de Madame Lucienne CAPRON, de Messieurs Salvatore FARAONE, Christophe NOTELAERS et Maurice VASSART au sein du CP Hainaut et les mandatent pour 5 ans .

3.5. Dérogation pupilles UAAE

Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier du club qui demande une dérogation pour la création d'une équipe mixte en catégorie "pupilles". Les membres du CDA décident d'attendre l'assemblée provinciale de samedi prochain avant de prendre position.

3.6. Dérogation pupilles BCS UCCLÉ

Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier du club qui demande une dérogation pour la création d'une équipe mixte en catégorie "pupilles". Les membres du CDA décident d'attendre l'assemblée provinciale de samedi prochain avant de prendre position.

3.7. Dérogation Sitchon

Il s'agit d'un joueur qui souhaite rester en "Minimes" alors que son âge l'oblige à jouer en "Cadets".

Les membres du CDA décident de demander un complément d'information (entre autres : certificat médical, arguments du club justifiant le maintien de ce joueur en équipe minimes) au club concerné.

3.8. Dossier nouveaux clubs

Les membres du CDA prennent connaissance de la demande d'adhésion de trois nouveaux clubs et approuvent les candidatures. Il s'agit de BC Hensies (Hainaut), Dalhem Basket Club (Liège) et BC Royal IV Brussels (Bruxelles Brabant wallon).

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, la désignation des parrains à savoir respectivement MM Scherpereel, Kaison et Delchef.

3.9. Rapport activités BSL

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance du rapport de Monsieur Robert Sonveaux qui avait été désigné par le CDA pour assister et rendre compte de l'évènement "BSL Contest" qui a eu lieu à Charleroi le 25 avril dernier.

3.10. Nomination d'un manager U16

Les membres du CDA prennent connaissance de la proposition du département "détection et sélection" de nommer de Monsieur Christian Gilon en qualité de manager des U16 garçons. D'après les renseignements reçus, l'intéressé correspond au profil recherché. Les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la nomination du candidat.

3.11. Demande du report de l'article PC 53

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du courriel reçu du club de Natoye qui demande le report de la décision prise par l'AG du 26 mars 2011.

Le Conseil d'Administration estime que l'application de cet article aurait pu être reportée à la saison 2012-2013 mais ne peut que se ranger à la décision prise par les membres de l'assemblée générale.

4. Exercices des compétences judiciaires du conseil d'administration

4.1. Tableau des renominations des membres des organes judiciaires

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte du document transmis par le procureur régional.

4.2. Prolongation mandat Hubert Collet

Les membres du CDA prennent connaissance de l'avis de la Commission pour la renomination de l'intéressé et attendent l'avis du groupement des Parlementaires avant la prise de décision quant au renouvellement de ce mandat.

4.3. Renomination de Mr Sirjacq

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu l'accord de la Commission, ainsi que l'accord du groupement des Parlementaires. Ils décident, par conséquent, de renouveler le mandat de l'intéressé.

4.4. Renomination de Mme Pottiez

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu l'accord de la Commission, ainsi que l'accord du groupement des Parlementaires. Ils décident, par conséquent, de renouveler le mandat de l'intéressée.

4.5. Candidature CJP Hainaut de Monsieur Jean-Noël Dewolf

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu l'accord de la Commission, ainsi que l'accord du groupement des Parlementaires. Ils décident, par conséquent, de nommer l'intéressé pour une période d'essai d'un an au sein du CJP du Hainaut.

4.6. Membres ad hoc

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de Messieurs Jacques BUFFE et Philippe COURCELLES (CJP Hainaut) membres Ad Hoc afin de siéger au Conseil Judiciaire de Bruxelles Brabant wallon du 04.05.2011.

4.7. Recours en grâce introduit par F.Hubaux

Suite à sa demande du 6 mai 2011 lors de la réunion du Conseil général judiciaire, le Conseil d'Administration reste dans l'attente de l'avis et les documents émanant de la Chambre d'Appel avant de prendre une décision.

Le secrétaire-général est chargé d'envoyer un rappel.

4.8. Renomination de Mr Delière

Les membres du CDA prennent connaissance de l'avis de la Commission pour la re-nomination de l'intéressé et attendent l'avis du groupement des Parlementaires avant la prise de décision quant au renouvellement de ce mandat.

4.9. Nomination Madame Mardaga

Les membres du CDA prennent connaissance de l'avis de la Commission pour la re-nomination de l'intéressé et attendent l'avis du groupement des Parlementaires avant la prise de décision quant au renouvellement de ce mandat.

5. Rapport du secrétaire - général

5.1. Evolution du dossier PM 12

Quelques questions émanant des clubs parviennent au secrétariat général. Un document "réponse type" sera établi par le secrétariat général pour apporter les réponses de manière plus rapide aux demandeurs.

5.2. Evolution du dossier Infomat

Le Président a rencontré le responsable de la société afin d'appréhender les modalités du contrat liant l'AWBB et INFOMAT.

Une évaluation financière sera effectuée par A. Geurten .

5.3. Plator V33

Le contrat sera adapté dès que possible.

6. Rapport du trésorier général

6.1. Fixation de l'échéance pour les factures fédérales

Le Conseil d'Administration demande au trésorier général une réflexion sur un allongement extension possible du délai de paiement des factures reçues par les clubs.

6.2. Calendrier de facturation 2011-2012

Le trésorier général remet aux membres du CDA un tableau reprenant les dates d'échéance de la facturation et paiements pour la saison 2011-2012. Après divers commentaires, il est décidé de revoir ce tableau avant de le présenter à l'Assemblée Générale du 18 Juin 2011.

7. Organisation de l'assemblée générale du 18 juin 2011

7.1. Relevé des projets de rapports des départements

Il reste encore quelques rapports à transmettre au CDA. Un rappel concernant l'urgence est adressé aux membres retardataires.

7.2. Modalités de rédaction du rapport du conseil d'administration

Dès que ce rapport sera rédigé, il sera transmis aux membres du CDA pour remarques éventuelles.

7.3. Publication et envoi de l'ordre du jour

Dès réception des documents (play offs, coupes, etc...) l'envoi sera effectué le 27 mai 2011.

7.4. Candidature de madame Isabelle Delrue

Le Conseil d'Administration enregistre la candidature de Madame Isabelle DELRUE pour faire partie du CDA au 01/07/2011 en remplacement de Madame Françoise CHARNEUX.

8. Conseil d'administration du sport de haut niveau

8.1. Procès-verbal de la réunion du CDA SHN du 10 mai 2011

Les membres du conseil prennent connaissance du PV du CDA de Haut Niveau du 10 mai 2011.

8.2. Projet Basket Ministre

Le projet du Ministre est ambitieux et l'AWBB doit également être ambitieuse. Il est décidé de suivre le projet présenté par le Directeur technique.

9. Affaires du Personnel

9.1. Démission de Frédéric Wilmot au 1^{er} août 2011 et modalités de remplacement

L'intéressé demande la possibilité d'envisager une pause carrière. Cette formule ne peut pas être envisagée en fonction des structures et réglementations existantes.

Par contre, il est possible d'envisager le congé de longue durée pour convenance personnelle. Les membres du Conseil d'Administration décident de proposer la seconde formule pour une période maximale de deux ans.

Le président et le secrétaire général sont chargés d'exécuter la décision.

10. Summer Tour 2011

10.1. Etat des lieux

Les dates sont fixées de manière définitive et un tableau a été distribué.

Les étapes seront présentées lors des assemblées provinciales.

11. Départements

11.1. Département championnat

11.1.1. Constitution des séries régionales et nationales

Le document approuvé par le Conseil d'Administration a été publié dans la newsletter de vendredi 13 mai dernier.

11.2. Département Arbitres

11.2.1. Audition Yves Joris & Michel Regnier

Les membres du Conseil d'Administration entendent Messieurs Yves Joris & Michel Regnier concernant un rapport d'évaluation d'une rencontre qui s'est disputée le 28 novembre 2010 dans laquelle une erreur d'arbitrage a été constatée par l'évaluateur. L'arbitre considère qu'il ne s'agit pas d'une erreur d'arbitrage, mais d'une interprétation au code de jeu ne qui ne peut avoir une influence sur la cote octroyée.

A la suite de la discussion, les membres du Conseil d'Administration considèrent que

- il s'agit bien d'une erreur d'arbitrage rectifiable ;
- au moment des faits, l'arbitre avait l'occasion de corriger l'erreur de son collègue
- la sanction de la non-corrrection de cette erreur est conforme aux modalités d'évaluation définies pour la saison 2010-2011 ;
- la cote octroyée pour la rencontre ne doit pas être modifiée.

Sur la base de ce qui précède, le conseil d'administration charge le président du département de prendre contact avec son homologue de la VBL pour procéder au classement des arbitres de nationale 2 dans les meilleurs délais.

11.2.2. Classification des arbitres nationaux N3

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le classement des arbitres nationaux de division 3 tel que présenté par le département et marquent leur accord pour que le département complète les places laissées libres.

12.3.3. Réclamation Arnaud Wellin

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance d'un échange de courriels entre le susnommé et le département arbitrage régional. Après un échange de vues, ils formulent un certain nombre de commentaires sur les modalités d'évaluation de la présente saison.

11.2.4. Classification des arbitres régionaux R 1

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le classement des arbitres régionaux de division 1 tel que présenté par le département et marquent leur accord pour que le département complète les places laissées libres.

11.2.5. Classification des arbitres régionaux R 2

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le classement des arbitres régionaux de division R2 tel que présenté par le département.

11.2.6. Convention arbitrage régional 2011 -2012

Il est décidé par le Conseil d'Administration de revoir le système d'évaluation pour la saison 2011-2012. Le département mettra au point un document définissant une nouvelle procédure d'évaluation des arbitres régionaux sur la base des constatations formulées par le conseil d'administration.

En ce qui concerne la convention AWBB – VBL relative aux arbitres nationaux, un contact sera établi avec le responsable arbitrage VBL afin de proposer ce nouveau système de classification.

11.3. Département entraîneurs

11.3.1. Organisation d'une formation décentralisée au BCS Estaimpuis

Les membres du CDA approuvent l'organisation, mais les dates sont encore à déterminer. Ils confirment que les candidats au cours initiateur qui ont déjà suivi les cours d'animateurs ne paieront que la différence du minerval.

Minimum 12 candidats pour animateur et minimum 12 candidats pour le Niveau 1. Si le nombre de candidats n'est pas suffisant pour le Niveau 1, la formation ANI peut s'ouvrir (si 12 candidats au minimum).

Proposition de dates : semaine du 20 au 27 août 2011.

11.3.2. Demande de dérogation licence d'entraîneur

Il s'agit d'une demande d'un entraîneur dont l'équipe monte de régionale en nationale 3 et il est nécessaire d'obtenir une licence A (règlement FRBB). Le Conseil d'Administration décide d'octroyer une licence A stagiaire étant donné l'engagement de l'intéressé de suivre les cours théoriques.

Cette licence de stagiaire constitue la première des 2 licences de coach stagiaire que l'intéressé peut solliciter (PC 35)

La réunion se termine à 22h40

J.P. DELCHEF
Président

L. LOPEZ
Secrétaire général